

Département de la
CORREZE

Commune de
SEILHAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Membres :

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 17

Délibération N° 025-2022

**ECHANGE DE
PARCELLES ROUTE
D'IMBIER**

L'an deux mil vingt deux le dix-sept du mois de mai, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de M. GERAUDIE Marc, maire.

Date de convocation du Conseil : le 13 mai 2022

Présents :

MM CHAMBRAS, FOURCHES, GERAUDIE, LEYRIS, MANCI, MAZEAUD, ORLIANGES, RHODES
Mmes BOUDRIE, CLEDIERE, CROUZETTE, MARLINGE, NOEL, POUGET, VERDEYME, VILLATOUX

Absents excusés :

Mme CERTAIN (procuration à mme POUGET)
MM COLBORATI, VILLETTE

Secrétaire de Séance : Mme VILLATOUX Catherine

Monsieur le maire rappelle la délibération du 11 septembre 1996 et l'arrêté du 02 juillet 1998 concernant la route d'Imbier; il indique que lors de la régularisation de l'emprise de la voie, les parcelles AD 322 et AD 393 n'ont pas été traitées; la parcelle AD 322 correspondant à l'emprise de la voie appartient à M. MANTE Jérôme, et la parcelle AD 393 appartient à la commune de Seilhac

Après discussion avec le propriétaire, un accord a été trouvé consistant à échanger la propriété des parcelles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- Valide l'échange des parcelles AD 322 et AD 393; la parcelle AD 322 deviendra propriété de la commune de Seilhac, et la parcelle AD 393 propriété de M. MANTE Jérôme
- Charge M. le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tous documents concernant cette transaction

**Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.
Le maire, Marc Géraudie.**